

Décembre, 2004 Vol. 12 n° 1

- Un mot du président
- En hommage à Anne Marie Monaco
- Le Fonds de Grève de la FAM
- Lettre du Conseil des Arts du Canada
- Rapport de la conférence 2004 de l'OMOSC
- Changements au bureau canadien de la FAM
- La FAM et Radio-Canada en viennent à une entente

Le mot de la rédaction

Robert Fraser, secrétaire de l'OMOSC et rédacteur en chef de Una Voce

Bienvenue à mon premier numéro d'Una Voce à titre de rédacteur en chef. Vous remarquerez que ce numéro est un peu plus considérable que d'habitude. En effet, le comité de rédaction de l'OMOSC a décidé que nous ne ferions plus que deux numéros par saison au lieu de trois, particulièrement à cause de la difficulté de vous envoyer le numéro du mois de mai à temps (j'espère d'ailleurs que ce numéro-ci vous parviendra avant Noël!). Nous espérons que cette nouvelle formule de deux numéros par année vous conviendra; laissez-le nous savoir. À notre époque, nous avons tellement de moyens de communication instantanés, parmi lesquels le courrier électronique et le Web sont certainement les plus immédiats. Toutefois, je comprends qu'il n'y a rien comme une publication imprimée, tendue à une « vraie personne ».

En guise de présentation, je vais vous dire que je viens de terminer ma première année comme secrétaire de l'OMOSC, avant quoi j'ai été délégué de l'OMOSC du Victoria Symphony de 1999 à 2004, le secrétaire-trésorier de la section 247 de la FAM de 1991 à 2002 et un délégué à de nombreuses conférences canadiennes et congrès internationaux de la FAM. Je suis tromboniste basse au Victoria Symphony depuis 1990. Il m'arrive de dire en plaisantant « s'il y a un comité dans ce domaine, j'ai dû en faire partie ».

Je me demande souvent comment je me suis retrouvé à m'engager si profondément dans ce que la plupart de mes collègues appellent « des affaires de syndicat ». Ceux qui me connaissent vont dire que je ne suis pas exactement Jimmy Hoffa. Je suis comme plusieurs d'entre vous; si les choses se passaient comme je voulais, la vie professionnelle consisterait uniquement à perfectionner l'art de faire de la belle musique. Dans un monde idéal, nous travaillerions tous dans des endroits sécuritaires et confortables, sous une direction artistique et administrative de fort leadership et nous recevions un salaire suffisant pour nous permettre de nous concentrer à être les

excellents musiciens que nous sommes. Tout comme l'interprétation parfaite, cet endroit de travail idéal n'existe pas, bien sûr. Toutefois, ce n'est pas parce que l'idéal n'existe pas que cela signifie que nous ne devons pas essayer de l'atteindre.

C'est à partir de ce principe que me sont venus « les affaires de syndicat », le travail en comité, le bénévolat et les heures passées autant devant mon ordinateur que devant mon lutrin. Je vois mon rôle comme un rôle de service : si je peux aider un musicien à comprendre ce qu'est un EMG ou à voir comment l'orchestre X a essayé ceci et l'orchestre Y a essayé cela ou même à réussir à faire imprimer un jeu d'étiquettes (demandez à notre président!), alors je considère avoir fait mon travail. La question toutefois est : en quoi consiste votre travail? Avez-vous des talents en conception de site Web? Êtes-vous particulièrement doué pour les chiffres? ou à parler en public? Auriez-vous une aptitude particulière à rédiger des communiqués de presse? à agir comme médiateur? à faire le café? Si oui, vos collègues ont besoin de vous. Dans le contexte orchestral actuel dans le monde, votre prestation en dehors de la scène est présentement aussi importante que votre prestation sur scène. Vous ne pouvez plus ne pas vous engager. Jusqu'à la prochaine fois, je demeure

votre humble serviteur,
Bob

La tragédie du sous-marin canadien touche la famille de l'OMOSC

Au nom de tous les membres de l'OMOSC, le conseil veut offrir ses sincères condoléances à la famille du lieutenant Chris Saunders, décédé le 6 octobre dernier des blessures subies au moment de l'incendie du HMCS Chicoutimi.

Le lieutenant Saunders était le mari de Gwen Patterson, sœur de Gina Patterson (corniste), ancien membre de l'OMOSC. À la presse, à qui elle s'est adressée avec force et calme, Gina a décrit son beau-frère comme « un exemple éclatant de tout ce qui est bon et vrai dans nos Forces armées ».

Nous exprimons toute notre sympathie à Gwen, veuve du Lieutenant Saunders, à leurs deux fils, âgés respectivement de 2 ans et de 7 mois, ainsi qu'à tous les membres des familles Saunders et Patterson.

Eline Brock Sanheim, Ire vice-présidente

Un mot du président

La fin de l'été et l'automne ont été très occupés, mais ça, ce n'est pas nouveau! Après le congrès de l'OMOSC, j'ai assisté à ceux de la ROPA et de l'ICSOM. J'ai beau assister à de nombreux congrès, j'apprends quelque chose de nouveau à chaque fois! À celui de la ROPA, il y a eu un panel sur les relations entre l'orchestre, le comité d'orchestre et le syndicat ainsi qu'une conférence sur les griefs, l'arbitrage et la médiation par Peg Leibowitz. Janice Galassi a fait une présentation sur l'art de l'organisation. L'ICSOM avait invité des conférenciers pour discuter de l'entente-cadre du St. Paul Chamber Orchestra qui accorde une large part de la gestion de l'orchestre aux musiciens eux-mêmes. Litigieuse, l'entente a été acceptée avec une faible majorité, car elle permet aux musiciens d'amorcer la démarche de congédiement contre leurs propres collègues. Il reste à voir comment on va mettre cette clause en œuvre. Il y a eu une table ronde fort intéressante sur la gestion d'un orchestre, avec des exemples concrets de l'expérience de plusieurs orchestres qui se sont éloignés du modèle traditionnel et qui ont récolté des degrés différents de succès.

Aux deux congrès, Henry Fogel, de l'American Symphony Orchestra League, a lancé l'invitation à se joindre au conseil d'administration de l'ASOL. À chaque fois, nous avons décidé, après discussion, de ne pas devenir membres du C.A. à ce point-ci. Nous avons eu suffisamment d'explications sur divers points de santé pour nous amener à éprouver une reconnaissance éternelle à l'égard du système de santé canadien, malgré ses lacunes. Et les deux groupes ont débattu des conséquences d'un orchestre symphonique en tournée soit comme groupe accompagnateur, soit comme artiste vedette avec des noms comme Linda Ronstadt, les trois ténors, Andrea Bocelli, etc.

À titre de représentant de l'OMOSC, j'assiste aux réunions du C.A. d'Orchestres Canada. Vous vous souvenez peut-être que l'OMOSC a déjà été membre du conseil d'OC. Nous avons quitté le conseil officiellement il y a quelques années et assistons maintenant aux réunions comme invité d'office sans droit de vote. Le C.A. actuel est constitué de gens brillants et dynamiques avec qui j'ai eu le plaisir de passer deux jours à la mi-septembre et de discuter de nombreux sujets, dont les adhésions. Il y a une nouvelle catégorie de membres musiciens et vous êtes tous invités à vous joindre à OC. Vous trouverez d'autres informations dans ce numéro et auprès de votre délégué de l'OMOSC, qui affichera tous les renseignements sur vos tableaux.

Cette réunion du conseil d'OC a toutefois fait entendre un son discordant. Le représentant d'office de la CBC, Mark Steinmetz, a fait remarquer que le règlement récemment acquis du grief avec la CBC (voir l'article de la DSS à ce sujet dans ce numéro) allait signifier qu'il y aurait encore moins de diffusions en extérieur de concerts d'orchestres puisque la CBC avait établi son budget en fonction du tarif de 90 minutes. Pendant la saison 2003-2004, dans le Canada anglais, il y a eu 59 diffusions en extérieur de musique orchestrale (c.-à-d. opéras non compris) par des orchestres membres de l'OMOSC, selon les chiffres fournis par les délégués et quelques sections de la FAM. En 2001-2003, ce nombre s'élevait à 54. Au congrès de l'OMOSC à Edmonton, cet été, Donna Cressman-Dubois, chef de production de l'émission « In performance » de la CBC nous a dit que le nombre prévu de diffusion en extérieur pour cette saison serait de 36. Mark affirme que ce nombre avait baissé à 32. Il dit que la CBC avait de plus perdu un énorme montant de commandites à cause du lock-out dans le domaine du hockey.

Au congrès de l'OMOSC, nous avons eu une franche discussion avec Angela Birdsell, directrice du Service de la musique au Conseil des Arts du Canada. Les délégués lui ont dit qu'ils avaient généralement peur de dire leur façon de penser sur le Conseil des Arts par crainte de représailles monétaires contre leur orchestre. Elle a rassuré le groupe en affirmant que le système d'évaluation par les pairs auquel le Conseil des Arts a recours dans le cas de demandes de subventions enlevait tout fondement à ces craintes. Dans le but de garder le dialogue ouvert avec au moins un de nos organismes de financement, nous avons invité Angela à écrire un article dans ce numéro d'Una Voce. Le Conseil des Arts est en train de mettre sur pied des équipes volantes pour les orchestres qui éprouvent déjà des difficultés ou qui en auront prochainement sur le plan financier ou autre. Des représentants provenant de divers groupes se penchent sur les critères de formation de ces équipes. Nous vous tiendrons au courant.

J'ai été représentant de l'OMOSC au Comité de l'avenir. Ce dernier tenait ce qu'il pensait être une dernière rencontre à Chicago, à la mi-octobre. Nous avons comme mission de présenter au Comité exécutif international de la FAM des recommandations sur les changements aux règlements à présenter au congrès 2005 de la FAM. Inutile de dire que le conseil de la Conférence des instrumentistes (les directions de l'ICSOM, de la ROPA, la RMA, la TMA et l'OMOSC, tous membres du Comité de l'avenir) était intéressé à augmenter l'efficacité des diverses conférences d'instrumentistes au sein de la FAM. Le groupe a présenté un projet qui permettra d'atteindre ce but, s'il est accepté par le Comité exécutif international et, ensuite, par le Congrès. Ici encore, nous vous tiendrons informés.

Il y a un point dont nous avons discuté au congrès de l'OMOSC et au sujet duquel nous voudrions connaître votre opinion, par l'entremise de vos délégués. L'OMOSC devrait-elle appuyer des candidatures politiques? La question a été soulevée à la suite d'une demande adressée au Conseil de la Conférence des instrumentistes d'appuyer la candidature de John Kerry à la présidence des États-Unis. Nous ne nous sentions pas à l'aise de faire cette recommandation sans connaître l'opinion de nos membres; d'ailleurs, la FAM, qui nous représente tous, avait déjà appuyé M. Kerry. Plus tard cet été, l'ICSOM l'a fait à son tour. Nous devons discuter de cette question maintenant pour être prêt au moment de la prochaine élection fédérale au Canada. Nous vous invitons à envoyer vos commentaires à la liste électronique de l'OMOSC et à faire connaître votre opinion à votre délégué.

Au moment où j'écris cet article, il y a un bon nombre d'orchestres qui sont en négociation pour une entente-cadre. L'OSM a accordé à son comité de négociation un mandat de grève. Il y a aussi un problème fort litigieux à la table de négociation au Centre national des Arts qu'il faudra résoudre à la satisfaction des instrumentistes. Pour être informé de la suite des événements, abonnez-vous à la liste de diffusion de l'OMOSC et à Orchestra-L, la liste de l'ICSOM. Il nous faut vraiment avoir de vos nouvelles à tous.

Francine Schutzman, Présidente, OMOSC

En hommage à Anne Marie Monaco

Par Rhyll Peel (altiste, Orchestre de la Canadian Opera Company)

Pour ceux d'entre vous qui n'êtes pas déjà au courant, j'ai la triste tâche d'annoncer que notre amie et collègue Anne Marie Monaco est décédée aussi tragiquement que soudainement. Nous nous sommes rassemblés en grand nombre le samedi 23 octobre pour lui rendre un

hommage chaleureux. Cette cérémonie si bien préparée nous a révélé, à l'étonnement de tous, l'ampleur d'une vie riche et bien remplie. Tous les participants partageaient le bonheur d'avoir connu une Anne passionnée, diligente et délirante de drôlerie! Si elle et sa famille ont jamais eu besoin de constater le grand nombre de personnes qui l'aimaient, qui avaient été touchées par elle et à qui elle manquait dorénavant, alors cette célébration l'a manifesté haut et fort. Les larmes, les sourires et les rires ont ponctué les nombreuses anecdotes qui l'ont rappelée à notre bon souvenir.

Anne Marie s'est donnée extraordinairement à fond comme corniste. La musique des Hannaford Brass et Essex Quintet nous ont permis de connaître deux des organismes auxquels elle a contribué. Elle a joué au sein du quintet pendant qu'elle était cor principal au Windsor Symphony. Elle a été la musicothécaire super-efficace de Howard Cable pendant de multiples années. Les magnifiques gerbes de fleurs envoyées par les orchestres de la Canadian Opera Company et du Ballet national, dont elle avait été membre au cours des dernières années, disaient toute leur affection à son égard.

La présentation vidéo, accompagnée d'enregistrements d'Anne ainsi que les fort nombreuses photos nous ont fait voir le caractère, la profondeur, la résilience et toute la couleur de cette femme dont nous n'oublierons jamais la voix. Anne, je veux te dire un grand merci de m'avoir fait comprendre intimement la nécessité de prendre soin les uns des autres. Nous souhaitons à Anne et à sa famille paix et sérénité.

Le Fonds de Grève de la FAM

Par Rob McCosh, administrateur de l'OCSM/OMOSC du Fonds de grève de la FAM et ancien président de l'OCSM/OMOSC

À titre d'administrateur pour l'OCSM/OMOSC du Fonds de grève de la FAM, je me disais que le temps était venu de se pencher sur la question de ce Fonds. Et le bureau de New York partageait cette opinion, car nous avons prévu tenir une réunion le 22 novembre à New York pour avoir une présentation par Amivest Capital Management, gestionnaire du fonds de grève pour nous.

On trouvera les lignes directrices de ce fonds à l'article 6, paragraphe 4, des règlements de la FAM. Nous avons procédé à une réorganisation importante du fonds à la suite du congrès de la FAM 1999, lorsqu'on a élargi considérablement l'inscription au fonds, de façon à permettre aux orchestres de participer et d'en tirer profit à quatre niveaux différents, selon le salaire hebdomadaire des instrumentistes de section. Le niveau minimal requis est un salaire hebdomadaire d'au moins 300 \$ pour une saison de 15 semaines. Pour s'inscrire à ce niveau, il en coûte 37,50 \$, avec une indemnité après un délai d'attente d'une semaine de 75 \$. De la 5e à la 10e semaine de grève, de lock-out ou de faillite, l'indemnité passe à 150 \$, après quoi l'indemnité passe à 225 \$ pour les cinq dernières semaines pendant lesquelles on a droit à un indemnité. Les administrateurs peuvent augmenter l'indemnité ou la durée à leur discrétion. Les autres niveaux de participation plus élevés ou d'indemnité reflètent le salaire hebdomadaire plus élevé des instrumentistes de section. Les orchestres peuvent choisir de participer à un niveau plus élevé que leur salaire hebdomadaire de section, mais ils doivent alors demeurer à ce niveau. Ainsi, une fois

qu'un orchestre vote (par scrutin secret) aux deux tiers en faveur de se joindre au fonds et qu'il a été accepté par les administrateurs, il y est inscrit pour la vie. Dans le cas d'un orchestre payé par service, le nombre de services annuels est divisé par le nombre moyen de services hebdomadaires pour arriver au nombre de semaines dans une saison et ainsi le salaire hebdomadaire est déterminé en multipliant le nombre moyen de services par semaine par le taux relatif à chaque service. Êtes-vous tout mêlé? Prenons l'exemple suivant : la garantie minimale pour le KWSO est de 205 services, cela signifie, pour une saison de 25 semaines (je sais que c'est plus long que ça) une échelle de 93,02 \$ par section, ce qui signifie un salaire moyen hebdomadaire de 744,16 \$.

Il est important de rappeler que le fonds sert à soutenir les musiciens d'orchestre symphonique pendant les arrêts de travail et les lock-out, pas seulement pendant les grèves. Je me souviens toujours avec intérêt des discussions qui ont eu lieu chez les musiciens du CPO avant de se joindre au Fonds. Un des principaux arguments contre le fait de s'y joindre était qu'on ne pouvait concevoir que ça nous arriverait un jour d'être en grève. Nous n'avions pas prévu qu'un conseil d'administration et qu'une direction mettraient ses musiciens en lock-out ou bien sous séquestre. Bien voilà, nous savons tous ce qui est arrivé : un lock-out de quatre semaines en 2001-2002 et des séquestres de quatre mois en 2002-2003. Heureusement, les musiciens ont accéléré leur période d'acquisition des droits qui est normalement de deux ans, en payant deux ans de frais initiaux. Ainsi, les musiciens du CPO ont reçu environ 250 000 \$ en indemnités pendant les deux saisons.

Au 30 juin 2004, les actifs du Fonds s'élevaient à 2,3 millions \$US. Si le fonds chutait sous le million de dollars, les participants devraient augmenter leurs primes de 50 %. Les Canadiens paient des primes et reçoivent des indemnités en argent canadien, sauf le TSO, qui a choisi de payer et de recevoir l'argent en devise américaine. L'OCSM/OMOSC compte maintenant dix orchestres inscrits à ce fonds : Calgary, Edmonton, le Centre national des Arts, London, Montréal (l'OSM), Québec, la Nouvelle-Écosse, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Les orchestres qui se qualifieraient facilement sont ceux de Kitchener-Waterloo et Victoria. Les administrateurs, avec l'aide de la Division des services symphoniques, sont à la recherche de façons de modifier légèrement le Theatre Defense Fund pour protéger les nombreux orchestres de la ROPA et quelques orchestres de l'OMOSC qui ne sont pas admissibles au Fonds de grève de la FAM.

L'OMOSC et la ROPA espèrent également avoir une discussion productive quant à la constitution du conseil d'administration du fonds. Présentement, le conseil compte six administrateurs : trois sont nommés par le Comité exécutif international de la FAM, deux par l'ICSOM et enfin, la ROPA et l'OMOSC partagent le sixième vote tous les ans en alternance. L'administrateur qui n'a pas droit de vote une année donnée est qualifié de remplaçant et peut s'intégrer à toute discussion au sujet du Fonds. Toutefois, nous aimerions que chaque conférence d'instrumentistes reçoive un droit de vote chaque année, mais cela exigerait un amendement aux règlements de la FAM.

J'espère que cet article provoquera quelque discussion au sein des orchestres qui ne sont pas présentement inscrits au Fonds et clarifiera les conditions du Fonds pour ceux qui sont déjà participants. Comme j'aime à dire : « Ne dites jamais « jamais »! ».

Lettre du Conseil des Arts du Canada à tous les membres de l'OMOSC

Par Angela Birdsell, Agente de programme, Programme des orchestres professionnels, Conseil des Arts du Canada

À la conférence à Edmonton en août dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer brièvement plusieurs de vos représentants qui m'ont posé des questions très importantes, notamment en ce qui concerne les fonds offerts par le Conseil des Arts du Canada.

Permettez-moi de distiller ces échanges en quelques grands points. Un aspect qui m'a frappée cet après-midi-là est le nombre élevé de questions précédées de l'énoncé « Nous semblons comprendre que... » J'espère avoir fait la lumière sur certaines de ces perceptions. Cependant, par la suite, j'ai aussi réfléchi au défi que représente, pour un organisme important comptant « de nombreux éléments mobiles » comme un orchestre, la communication de messages clairs et cohérents aux membres au sujet de votre organisme. À cela s'ajoute le défi de fournir des renseignements précis sur l'environnement externe, incluant tous les organismes qui vous soutiennent financièrement. Je ne doute pas que vous soyez bien au courant de l'effet démoralisateur, voire dévastateur que les rumeurs ou l'incertitude peuvent exercer sur un organisme.

L'an dernier, j'ai voyagé (surtout dans l'Ouest canadien) pendant la majeure partie de l'année; avec les musiciens, j'ai discuté des fonds offerts par le Conseil des Arts. J'ai trouvé que mes conversations directes avec les musiciens ont toutes été très utiles, sans exception : j'ai pris connaissance de vos réalités et de vos points de vue et les musiciens ont aussi déclaré avoir beaucoup retiré de ces échanges.

Nous avons souvent discuté de l'évaluation par les pairs au Conseil des Arts. La totalité des 1200 et quelques organismes bénéficiant de l'appui financier du Conseil des Arts (incluant environ 44 orchestres) reçoivent leur subvention au terme d'un concours d'évaluation par les pairs. Pour les orchestres, cela signifie que la plupart d'entre eux présentent une demande tous les trois ans au programme de subventions pluriannuelles. Les demandes sont évaluées ensemble par un comité de « pairs » qui tient compte des critères d'évaluation établis. Les comités sont généralement composés d'un chef d'orchestre, d'un compositeur, d'un musicien, d'un administrateur et d'un généraliste, tel qu'un diffuseur, un critique de musique, un professeur ou un producteur. Les membres viennent de différentes régions du pays ou même de l'étranger – mais, ce qui importe c'est qu'ils aient une solide connaissance des orchestres canadiens.

L'agent de programme (dans le cas des orchestres, moi-même) joue plusieurs rôles. Je peux conseiller les organismes ou leur fournir des explications quant à la présentation d'une demande, veiller à ce que la demande soit correctement remplie, constituer le comité d'évaluation et en faire approuver la composition, et animer le processus d'évaluation qui prend habituellement la forme d'une réunion de cinq ou six jours. Règle générale, le chef du Service de la musique du Conseil des Arts assiste aussi aux réunions d'évaluation des demandes d'aide pluriannuelle, puisque les comités distribuent une très grande partie des fonds au budget de ce Service. Pendant l'évaluation, je m'assure que le comité examine soigneusement tous les éléments de la demande, je réponds aux questions du comité qui concerne la demande si requiert. Je ne pourrais pas, par exemple fournir de renseignements qui n'apparaissent pas dans la demande ni ceux qui n'ont pas été demandés en particulier à l'organisme.

Il importe de bien comprendre le rôle que joue l'agent de programme dans le processus d'attribution des subventions. Comme professionnelle responsable des programmes aux orchestres, je dois veiller à ce que toute l'information transmise au comité d'évaluation par les pairs représente équitablement la réalité vécue par l'organisme. Pour ce faire, je me base sur les rapports écrits de l'organisme, incluant les données statistiques sur les prestations et les publics, les états financiers vérifiés, ainsi que le texte de la demande. Je n'ai pas pour tâche de transmettre au comité de l'information anecdotique qui n'est pas reflétée dans la demande.

J'encourage la communication franche entre les organismes et le Conseil des Arts. Pour ce qui est des différentes questions liées aux orchestres, mes principaux contacts sont les gestionnaires, mais j'ai aussi parlé à des musiciens, à des membres des conseils d'administration, à des chefs d'orchestre, à des bénévoles et à d'autres bailleurs de fonds. Je peux répondre aux questions et essayer de vous conseiller sur différents aspects de votre organisme ou sur des questions d'ordre général liées au financement. Je peux essayer de traiter d'un problème particulier en offrant des pistes de solutions (des individus ou des organismes qui pourraient être utiles), ou fournir des éclaircissements sur une question, en y apportant une dimension nationale. Je n'ai pas vraiment besoin de connaître les détails de nature quotidiens concernant votre organisme, à moins que je puisse vraiment vous aider en aiguillant de manière utile votre demande d'information.

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion sur le processus d'évaluation. Les comités présentent des recommandations sur l'attribution de subventions aux orchestres, recommandations que le Service de la musique achemine au conseil d'administration du Conseil des Arts, pour approbation. Il importe de comprendre que, pendant les années où les fonds versés au Conseil des Arts ou au programme visant les orchestres ne sont pas augmentés, il est bien possible que les subventions accordées aux différents orchestres du pays, même les orchestres très performants, ne soient pas augmentées. Souvent, les comités d'évaluation ne peuvent recommander d'augmenter la subvention à un orchestre, que s'ils recommandent aussi de diminuer les subventions à d'autres orchestres participant au même concours! Il importe de bien comprendre le caractère concurrentiel du programme. Dans le secteur de l'attribution de fonds, la plupart du temps, le maintien d'une subvention au même niveau n'indique pas que le rendement d'un organisme est de qualité inférieure. En réalité, il s'agit plutôt d'une indication que la croissance des fonds ne correspond pas à la croissance artistique au pays.

Ce point m'amène à aborder le dernier et plus important dossier, soit la promotion des arts! Il ne faut jamais sous-estimer l'importance de sensibiliser votre public et votre communauté au message que les fonds publics aux arts, tant les fonds des gouvernements fédéral et provinciaux que ceux des administrations municipales, sont d'importance capitale et qu'ils améliorent la qualité de vie dans nos communautés. Le Conseil des Arts a préparé de nombreux textes sur la promotion des arts qu'il a rassemblés sur son site Web. N'hésitez pas à consulter notre site et à réfléchir à ce que vous pouvez faire, en tant qu'individu ET qu'organisme, pour promouvoir l'augmentation des fonds consacrés aux arts, afin que ceux-ci correspondent VRAIMENT à la croissance phénoménale de ce secteur au Canada. Celle qui inclut tout votre beau travail!

Angela Birdsell
1-800-263-5588 #5248 angela.birdsell@canadacouncil.ca

Rapport de la conférence 2004 de l'OMOSC Edmonton en Alberta du 4 au 8 août

Comme d'habitude, la conférence de l'OMOSC a représenté cinq jours intenses de partage d'information et de discussion... beaucoup trop pour pouvoir être résumé dans ce bulletin. Dans ce rapport, je vais simplement vous donner un aperçu rapide de ce qui s'y est passé et la publication officielle des recommandations et des résolutions qui ont suivi. Les délégués des différences orchestres de l'OMOSC pourront donner aux musiciens membres de l'OMOSC un rapport complet ainsi que le procès-verbal de la conférence.

Rapports – Toute conférence de l'OMOSC se compose des rapports écrits et verbaux de chaque délégué d'orchestre. Il y a également des rapports écrits qui sont présentés par le conseil exécutif de l'OMOSC ainsi que par différents membres du personnel de la FAM ainsi que par des représentants des autres conférences d'instrumentistes (ROPA, ICSOM et la RMA). Les orchestres présentent en cours de négociation d'une nouvelle convention collective assistent à une session supplémentaire avant l'ouverture de la conférence; cette session, nommée *Negotiating Orchestras Workshop* (atelier pour orchestres en négociation), consiste en une table ronde avec la directrice de la DSS de la FAM au Canada.

Panels – Il y a habituellement deux panels, l'un pour l'industrie et l'autre pour les musiciens. Celui de l'industrie, cette année, regroupait le directeur d'Orchestres Canada, Dan Donaldson, Angela Birdsell du Conseil des Arts du Canada (qui signe un article dans ce numéro de UV) ainsi que de Donna Cressman-Dubois, productrice pour Radio 2 de la CBC. Ces trois organismes exercent un effet direct sur la vie des musiciens d'orchestre et on peut qualifier certaines des questions adressées à ce panel comme des questions «catégoriques». Le panel des musiciens avait pour thème la solidarité des orchestres et se composait des délégués Rob McCosh, de Calgary, et Barbara Hankins, de Kitchener-Waterloo, qui discutaient de la réaction de leur propre orchestre en situation de crise. À Calgary, la crise a pris la forme d'un arrêt de travail et à Kitchener-Waterloo, du congédiement du directeur musical. Le président de l'ICSOM, Brian Rood, a présenté un rapport sur la nouvelle convention collective au St. Paul Chamber Orchestra. Cette convention a soulevé des discussions, car elle accorde des rôles de gestion aux musiciens. L'avocat Ron Lebi et la directrice de la DSS, Laura Brownell, complétaient ce panel et nous parlaient du harcèlement en milieu de travail.

Le conférencier d'honneur, Sean Moore : "How the System Works, and How to Work the System" (« Comment le système fonctionne et comment faire fonctionner le système »). Nous avons eu le bonheur d'assister à une présentation (par téléconférence) par l'avocat et le lobbyiste d'Ottawa Sean Moore. Il nous a décrit en détails la façon dont le gouvernement fédéral subissait des influences extérieures : qui prend les décisions et, de façon plus importante, qui donne les renseignements aux preneurs de décision. Il a abordé des sujets très larges (comment les ministères sont structurés, comment former un groupe de lobbyistes qui sachent exposer les faits) et très spécifiques (comment se préparer à une réunion au bureau d'un ministre). Il s'agissait du résumé de la présentation qu'il avait faite à la Conférence Chalmers de la Conférence canadienne des arts en février. On peut trouver les diapositives de sa présentation PowerPoint ainsi que ses excellentes notes de la Conférence canadienne des arts, dans la section anglaise du site Web de cette dernière, à www.ccarts.ca.

Session conjointe avec la conférence canadienne de la FAM – Pour la première fois, les deux conférences ont eu lieu au même endroit et au même moment et nous avons eu une session conjointe, le vendredi soir. Les deux conférences ont présenté une allocution de Lovie Smith-Schenk du Comité sur la diversité de la FAM ainsi que du ministre du Développement communautaire d'Alberta, Gene Zwozdesky. Il n'y avait pas grand temps ni grand place pour une discussion conjointe entre les deux organismes, mais nous espérons que ce sera possible dans le cadre de futures conférences.

Sujets de discussion – En plus des présentations et des panels, il y a eu discussion sur plusieurs sujets bien précis.

- Le projet Sondages d'Orchestres Canada – Eline Brock Sanheim, première vice-présidente de l'OMOSC, qui représente cette dernière au sein de l'équipe du projet Sondages, a présenté un rapport sur l'évolution du projet. La prochaine phase consiste à élaborer des outils précis pour mettre en oeuvre les recommandations qui ressortent de la première phase.
- Vente de services orchestraux à des parties extérieures – Ce sujet a fait l'objet de discussion à la lumière d'une tournée faite dernièrement par le Baltimore Symphony avec la chanteuse Linda Ronstadt. Y ont été débattus les principaux points soulevés par le recours à un orchestre par un tiers (parfois appelé « service burning » car cela implique l'utilisation de services garantis par le contrat d'un orchestre), notamment la concurrence injuste que cela représente pour les musiciens pigistes, les réductions de tarifs dans les sections avoisinantes et la pertinence de ce type de services pour les orchestres symphoniques.
- L'appui de candidats politiques – Au moment de la conférence, la FAM avait appuyé John Kerry à la présidence des États-Unis; on cherchait à obtenir un appui similaire de la part des conférences des instrumentistes et des sections. L'OMOSC a décidé que nous avions besoin davantage d'information de la part de nos membres avant d'appuyer en tout confort les candidats politiques – dans notre pays ou ailleurs.

Rapports des comités – Il y a six comités permanents à l'OMOSC; chaque comité tient une réunion distincte pendant la conférence et présente un rapport écrit qui est ajouté au procès-verbal.

- Éditorial – Il s'agit ici de toutes les communications internes à l'OMOSC : le site Web, *Una Voce*, la liste de diffusion de l'OMOSC, les bulletins sur les règlements de négociation et le manuel du délégué.
- Gouvernement et communications – Il s'agit des communications externes, particulièrement le lobbying et le suivi des politiques gouvernementales.
- Les médias – Il s'agit de tous les médias électroniques (d'enregistrement) des orchestres.
- La conférence – On y détermine où se tiendront les futures conférences de l'OMOSC.
- Finances – On examine les états financiers annuels et on propose le budget de l'exercice suivant.
- Nominations – On passe aux nominations et à l'élection des directeurs.

Recommandations et résolutions – Les recommandations viennent directement du comité exécutif et les résolutions viennent de l'ensemble des délégués. On trouvera ci-dessous les résolutions qui ont été adoptées à la conférence.

Recommandation no 1

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC nomme la firme Grant Thornton de Winnipeg au poste de vérificateurs pour l'exercice 2004-2005. Adopté.

Recommandation no 2

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC nomme Stefan Jungkind du Edmonton Symphony Orchestra au poste d'opérateur de banque de données de l'OCSM/OMOSC pendant l'exercice 2004-2005. Adopté.

Recommandation no 3

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC fasse un don de 500 \$ par année pendant quatre ans au Lew Waldeck Memorial Fund, à partir de l'exercice financier 2004-2005. Adopté.

Remarque – Une fois en place, le Lew Waldeck Memorial Fund accordera du financement pour la formation de main-d'œuvre spécialisée aux musiciens de la Conférence des instrumentistes.

Recommandation no 4

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC appuie tout candidat pertinent à un poste politique qui a démontré de l'intérêt et qui soutient les arts.

Après un certain nombre de demandes de modification, cette proposition a été reportée; elle fera l'objet d'une discussion à la conférence de l'an prochain.

Recommandation no 5

Attendu que Laura Brownell a gracieusement accordé son temps et sa compétence pendant dix ans à la Division des services symphoniques (Canada) et

attendu que la mutation de Laura à la Division des services symphoniques (de New York) signifie que nous devons la partager avec toute l'Amérique du Nord, même si nous savons qu'elle demeurera disponible pour nous donner conseil et assistance et

attendu qu'il est très difficile, sinon impossible, de trouver une directrice de la DSS au Canada qui ait autant de connaissances et de tact que Laura, qu'il soit

résolu que l'OCSM/OMOSC exprime sa plus profonde reconnaissance à Laura pour tout ce qu'elle nous a donné au cours des dix dernières années.

On demande de changer le dernier attendu, en retirant les mots « sinon impossible ». La recommandation est adoptée telle qu'elle a été modifiée. Les délégués font une ovation à Laura.

Recommandation no 6

Attendu que les récentes réouvertures des conventions collective ont donné lieu à des changements ou à des restrictions à ces conventions à mi-parcours et

attendu que les ratifications de changements ou des restrictions à mi-parcours apportées aux conventions collectives ne sont pas abordées dans les règlements de la FAM, qu'il soit

résolu que l'OCSM/OMOSC soumette au congrès de la FAM en 2005 le changement suivant aux règlements de la FAM :

que l'article 5, paragraphe 31 des règlements de la FAM soit modifié de la façon suivante :

« Les sections doivent soumettre toute négociation collective[ou tout changement ou restriction renégocié pendant la durée d'une convention collective négociée par une section] aux membres de la FAM concernés pour obtenir la ratification par un vote majoritaire des membres en bonne et due forme de la FAM qualifiés pour ratifier cette convention. » [La suite du paragraphe demeure inchangée.]

Discussion : on a expliqué la différence entre les changements et les restrictions; si votre orchestre a déjà des clauses portant sur des restrictions sans vote de l'orchestre complet, la dernière résolution ne changera rien.

Résolution no 1

Attendu que Richard Q. Totusek est un champion infatigable pour les musiciens, un brillant membre du Parlement, un fanatique de la clarté de la langue anglaise et un ami précieux de l'OCSM/OMOSC et

attendu que Richard n'a pu assister aux conférences de l'OCSM/OMOSC dernièrement à cause de raisons de santé et

attendu que nous ressentons durement son absence et son habileté à démêler les propositions, les modifications, les changements aux modifications les plus torturés ainsi que sa plume aiguisée qui peut réduire en phrase de cinq mots les paragraphes infectés de tics langagiers d'avocat;

qu'il soit résolu que les délégués, les directeurs et les invités de la conférence 2004 de l'OCSM/OMOSC souhaitent à Richard un prompt rétablissement, dans l'espoir de le revoir en 2005.

La proposition a été adoptée et tous les délégués en ont signé un exemplaire qui sera envoyé à Richard après la conférence.

OCSM/OMOSC DELEGUÉS 2004-2005

Calgary Philharmonic – Mike Thomson
COC Orchestra – Colleen Cook
Edmonton Symphony – Edith Stacey
Hamilton Philharmonic – Elspeth Thomson
Kitchener-Waterloo Symphony – Tony Christie
NAC Orchestra – David Goldblatt
National Ballet Orchestra – Richard Sandals
Orchestra London – Dave Pell
Orch. Métropolitain – Cathy Martin
Orch. s. de Montréal – Vivian Lee
Orch. s. de Québec – Marc Moscovich
Regina Symphony – Gary Borton
Saskatoon Symphony – Warren Hay
Symphony Nova Scotia – Christopher Palmer
Thunder Bay Symphony – Brian Baty
Toronto Symphony – John Rudolph
Vancouver Symphony – Karen Foster
Victoria Symphony – Kenji Fuse
Windsor Symphony – Greg Sheldon
Winnipeg Symphony – Arlene Dahl

OCSM/OMOSC EXECUTIVE 2004-2005

Présidente – Francine Schutzman (NACO)
1^{re} vice-présidente – Eline Brock-Sanheim (OSQ)
2^e vice-présidente – Barbara Hankins (KWSO)
Secrétaire – Bob Fraser (Victoria)
Trésorier – Elaine Thompson (Canadian Opera Company)